

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CLOUD**Compte-rendu de de la séance du 31 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trente-et-un du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Aubin le Cloud dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Polyvalente à 20h30 sous la présidence de Hervé-Loïc BOUCHER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2022

Étaient présents : : Hervé-Loïc BOUCHER, Stéphane BOURDEAU, Sandrine LARGEAU, Philippe CHAPOT, Julia STILES, Fridoline RÉAUD, Patrice BRANCHU, Hélène CHAIGNEAU, Thibault SEIGNEURET, Thierry SORIN, Josette SAUVÊTRE, Grégory GOYAULT, Brigitte GIGON, Damien GAUVIN, Nadège BRACONNIER, Dimitri PRUDHOMME

Pouvoirs :

Christophe MOREAU donne pouvoir à Philippe CHAPOT

Lydie MARTIN donne pouvoir à Hélène CHAIGNEAU

Absente excusée :

Stéphanie CHOPLIN

Secrétaire de séance : Patrice BRANCHU

Le procès-verbal de la séance du 9 février 2022 est adopté à l'unanimité.

HOMMAGE A ALAIN PIED, ANCIEN MAIRE

Monsieur le Maire prend la parole :

Alain Pied avait commencé sa carrière au Crédit Agricole puis avait par la suite créé un cabinet d'assurance à Beauvoir-sur-Niort.

Alain Pied avait été élu Maire en 2014 et ce jusqu'en 2019. Il avait siégé au Conseil de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine à partir des élections de 2014. Au début, il y avait 3 conseillers communautaires, puis une question prioritaire de constitutionnalité avait ramené le nombre de sièges communautaires à 2. Alain Pied s'était alors élégamment retiré pour que Fridoline Réaud et Hervé-Loïc BOUCHER siègent.

Vendredi 11 mars, à l'annonce de son décès, les conseillers municipaux de Saint-Aubin, les agents et les habitants ont été très affectés, très peiné.

Comme la presse la retranscrit, Alain Pied vivait Saint-Aubin dans ses « tripes ». Ol incarnait l'humanisme bienveillant. Il restera pour Saint-Aubin un exemple.

Nos pensées vont à sa femme Anne-Marie et toute sa famille.

Monsieur le Maire demande une minute de silence.

COLLECTE POUR L'UKRAINE ET MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT**1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS****Budget annexe Transport scolaire communal**

Après la présentation du compte administratif par Stéphane BOURDEAU et du compte de gestion identique élaboré par le receveur municipal, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et, après que M. le Maire ait quitté la salle, approuve le compte administratif.

Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice présente un déficit 6 195,66 €.

La section d'investissement à la clôture de l'exercice présente un excédent de 48 914,51 €.

Vu la délibération en date du 14 décembre 2021, les résultats cumulés des sections de fonctionnement et d'investissement dudit budget seront intégrées au budget principal de la commune pour 2022.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette affectation de résultat.

Budget annexe Lotissement Poupotière 2

Après la présentation du compte administratif par Stéphane BOURDEAU et du compte de gestion identique élaboré par le receveur municipal, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et, après que M. le Maire ait quitté la salle, approuve le compte administratif.

Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice présente un déficit 15 418 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat au 002 : **-72 686,95 €** en report en section de fonctionnement.

Budget annexe Lotissement Poupotière 3

Après la présentation du compte administratif par Stéphane BOURDEAU et du compte de gestion identique élaboré par le receveur municipal, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et, après que M. le Maire ait quitté la salle, approuve le compte administratif.

Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice présente un déficit de 0,40 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- au 002 : **-80 841,56 €** en report à nouveau en section de fonctionnement

- au 001 : **114 703,68 €** en report à nouveau en section d'investissement.

Budget annexe Lotissement Les Cracottes

Après la présentation du compte administratif par Stéphane BOURDEAU et du compte de gestion identique élaboré par le receveur municipal, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et, après que M. le Maire ait quitté la salle, approuve le compte administratif.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- au 002 : **-3 319,75 €** en report à nouveau en section de fonctionnement

- au 001 : **-1 560,00 €** en report à nouveau en section d'investissement.

Budget général commune

Après la présentation du compte administratif par Stéphane BOURDEAU et du compte de gestion identique élaboré par le receveur municipal, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et, après que M. le Maire ait quitté la salle, approuve le compte administratif.

Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice présente un excédent de 205 165,02 €

Le résultat de la section d'investissement à la clôture de l'exercice présente un excédent de 19 609,06 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- au 002 la somme de **741 298,77 €** en report à nouveau à la section de fonctionnement (en incluant le déficit du budget annexe transport scolaire)
- et au 001 la somme de **191 839,77 €** en report à nouveau à la section d'investissement (en incluant l'excédent du budget annexe transport scolaire)

2. VOTE DES TAUX

La Commission « finances » propose que les taux d'imposition de la Taxe Foncière Bâti (TFB) et de la Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) restent stables en 2022.

A noter qu'en application de la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de taxe d'habitation (TH) n'est plus à voter.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le maintien des taux comme suit :

Taux d'imposition communaux de 2021	Proposition taux d'imposition pour 2022
Taxe foncière bâti 29.79 dont 10.91 pour la part communale	29.79 dont 10.91 pour la part communale
Taxe foncière non bâti 35.29	35.29

3. VOTE DES BUDGETS

Budget Commune

Monsieur le Maire propose le budget prévisionnel 2022.

Le budget primitif présenté, s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de **1 987 191,23 €** et en section d'investissement à la somme de **907 933,36 €**.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2022 de la commune.

Budget Poupotière 3

Monsieur le Maire propose le budget prévisionnel 2022.

Le budget primitif présenté, s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de **273 769,28 €** et en section d'investissement à la somme de **177 626,40 €**.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2022.

Budget Poupotière 2

Monsieur le Maire propose le budget prévisionnel 2022.

Le budget primitif présenté, s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de **95 626,10 €** et en section d'investissement à la somme de **22 934,15 €**.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2022.

Budget les Cracottes

Monsieur le Maire propose le budget prévisionnel 2022.

Le budget primitif présenté, s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de **230 433,50 €** et en section d'investissement à la somme de **231 993,50 €**.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2022

4. FONDS D'AMORÇAGE ACOMPTE 2021-2022

Vu la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République et notamment son article 47 qui instaure un fonds d'amorçage en faveur des communes ayant mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires ;

Considérant que la commune de Saint-Aubin le Cloud a délibéré pour transférer la compétence scolaire à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine ;

Il est proposé au Conseil municipal de reverser le fonds d'amorçage à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Le montant du solde du fonds d'amorçage 2021-2022 s'élève à 2 516,67 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de reverser le fonds d'amorçage pour la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine ;
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

5. ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – APPROBATION D'UN DEVIS

Monsieur le Maire au Conseil municipal que l'entretien des espaces verts est effectué par l'ESAT du Tallud depuis plusieurs années.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- valider le devis du contrat d'entretien 2022 des espaces verts de l'ADAPEI 79 pour un montant de 19 248,95 €
- d'autoriser le Maire à signer le devis correspond
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget.

6. ADHÉSION À LA MISSION OPTIONNELLE SUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS RETRAITE CNRACL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIAL DES DEUX-SÈVRES POUR LA PÉRIODE DU 01/02/2022 AU 31/01/2025

Le Maire expose :

Depuis 2007, et conformément aux dispositions de l'article L452-41 du Code général de la Fonction publique, le Centre de gestion propose aux collectivités et établissements affiliés un accompagnement pour la gestion des dossiers retraite des fonctionnaires relevant de la CNRACL. Toute collectivité peut bénéficier de l'aide apportée par le Cdg79 en matière de retraite, moyennant une participation financière et sous réserve d'avoir conventionné au préalable avec le Centre de gestion pour l'utilisation de ces prestations.

La précédente convention du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2021 a fait l'objet d'un avenant jusqu'au 31 janvier 2022, et ce dans l'attente d'un nouveau conventionnement. Lors de sa séance du 13 décembre dernier, le conseil d'administration du Centre de gestion a souhaité maintenir les prestations proposées en matière de traitement des dossiers retraite et a instauré une nouvelle tarification, au regard de la complexité accrue des dossiers et du temps dédié à l'examen de certains types de dossiers.

S'agissant d'une mission facultative, les prestations sont soumises à une participation financière différenciée ainsi établie :

Tarif FORFAITAIRE pour les RDV et dossiers suivants	
IMMATRICULATION DE L'EMPLOYEUR	30,00 €
AFFILIATION DE L'AGENT	
DEMANDE DE REGULARISATION DE SERVICES	
VALIDATION DES SERVICES DE NON TITULAIRE	
LIQUIDATION DES DROITS A PENSION VIEILLESSE NORMALE	80,00 €
LIQUIDATION DES DROITS A PENSION DEPART <u>OU</u> DROITS ANTICIPES	100,00 €
RDV PERSONNALISE AU CDG <u>OU</u> TELEPHONIQUE AVEC AGENTS ET / OU SECRETAIRE, ET OU ELU	50,00 €
Tarif HORAIRE pour les dossiers relatifs au droit à l'information	
ENVOI DES DONNÉES DÉMATÉRIALISÉES devant être transmises à la CNRACL : gestion de compte individuel retraite, demande d'avis préalable, simulation de pension.	40,00 €

Le Maire rappelle que ladite convention ne donne lieu à facturation par le Centre de gestion que si la Commune utilise les prestations proposées. En revanche il est impossible de solliciter le concours du service expertise statutaire-RH pour le traitement desdits dossiers relevant de la mission optionnelle, sans avoir conventionné au préalable. Il précise que la convention proposée est d'une durée de 3 ans, du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2025.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de gestion, afin de pouvoir avoir recours à la mission optionnelle relative au traitement des dossiers retraite CNRACL du service expertise statutaire-GRH du CDG79, pour la période du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2025,
- de prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

7. LOTISSEMENT DE LA POUPOTIERE 3

Monsieur le Maire demande que le sujet soit évoqué en huis clos.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le huis clos.

Dans le cadre du contentieux entre la Commune de Saint-Aubin Le Cloud, Alpha Géomètre et Eurovia, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de voter favorablement en faveur d'une conciliation suite à la saisine du Tribunal administratif de Poitiers,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Maire,

Hervé-Loïc BOUCHER

Affiché à compter du